

Comment valider l'entrée et la sortie dans le PASA ?

L'entrée et/ou la sortie sont validées après concertation de l'équipe PASA et d'un essai. Le patient et son représentant légal sont informés, et une annexe au contrat de séjour est signée. Pour toute sortie, le patient et son représentant en sont informés par un courrier.

Quand et où intervient le PASA ?

Le PASA est situé sur la résidence de l'Eau Vive au 1^{er} étage.

L'équipe se déplace sur des temps définis sur les autres résidences de l'ensemble du site.



Les horaires d'accueil au sein du PASA :

Le matin :
entre 10h - 10h30 et jusqu'à 12h.

L'après-midi :
entre 14h - 14h30 et jusqu'à 16h30.

Ou en journée continue :
de 10h à 16h30 avec repas thérapeutique au PASA.

Comment joindre le PASA ?

Tel : 02.41.73.41.00

Mail : PASA.SaintNicolas@chu-angers.fr

Poste en interne : 5050



chu-angers.fr/ehpad

PASA :

**Pôle d'Activités
et de Soins Adaptés**



Direction de la Communication - CHU Angers - © C. Jouannet - © Freepik - Septembre 2023. Imprimé par nos soins.

Pôle PARADH*

*Personnes Âgées, Réadaptation,
Accompagnement, Dépendance, Handicap

**CHU
ANGERS**
CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE

Qui est concerné ?

Les résidents de l'EHPAD et de l'USLD sur la demi journée et/ou journée, atteints de maladie neurodégénérative avérée ou apparentée avec des troubles psycho-comportementaux modérés.

Capacité d'accueil

Le PASA peut accueillir 14 personnes par jour. La capacité limitée serait de 14 résidents par résidence.



Objectifs du PASA

- Améliorer les troubles psycho-comportementaux ;
- Maintenir les capacités fonctionnelles et cognitives restantes ;
- Repérer des outils d'aide à la prise en soins et les transmettre aux soignants du service d'hébergement ;
- Créer du lien social.



Le PASA élabore des objectifs thérapeutiques, une évaluation quotidienne, un projet d'accompagnement et est intégré au projet de vie personnalisé.

Régulièrement des bilans individuels sont réalisés entre les professionnels du service et ceux du PASA.

Comment faire la demande d'admission PASA ?

Après une concertation en équipe pluridisciplinaire, le service (médecin ou infirmière) peut faire une demande écrite *Cf. fiche papier demande d'admission PASA.*

Prochainement, la demande se fera sur informatique.

Merci d'y remplir un maximum d'information pour une meilleure prise en charge.

L'équipe pluridisciplinaire

- 2 assistant·e·s de soins en gériatrie ;
- 1 cadre de santé référent·e ;
- 1 médecin référent·e ;
- 1 psychologue coordinateur·trice.

